

Accidentalité routière en Eure-et-Loir

Baromètre mensuel – octobre 2017

(données non-consolidées)

Le saviez-vous ?

Chaque année, il y a environ 70 000 collisions entre véhicules et animaux sauvages. Ces collisions provoquent des dégâts matériels importants, mais aussi des dommages corporels graves et parfois mortels. Redoublez de prudence quand vous apercevez le panneau « Danger : animaux sauvages ». Surveillez les abords de la route et ralentissez.

Données mensuelles

Accidents

2016 : 11
2017 : 13

Tués

2016 : 3
2017 : 2

Blessés

2016 : 15
2017 : 16

Blessés Hospitalisés

2016 : 8
2017 : 16

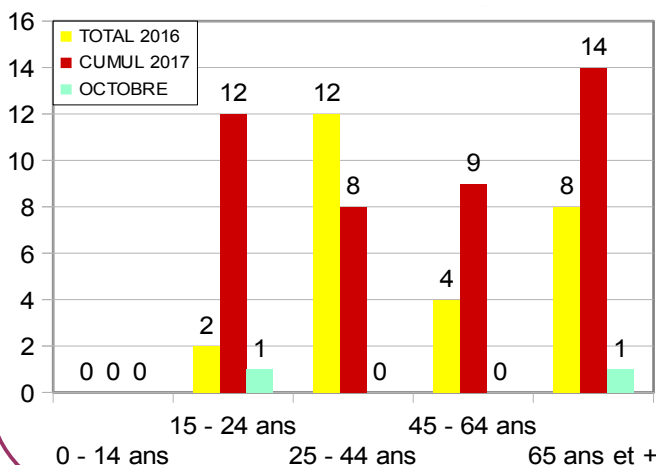
Evolution sur les 12 derniers mois

	Du 01/11/2015 au 31/10/2016	Du 01/11/2016 au 31/10/2017	Ecart
Accidents	190	202	+ 12
Tués	28	47	+ 19
Blessés	268	243	- 25
Bl. Hosp.	184	163	- 21

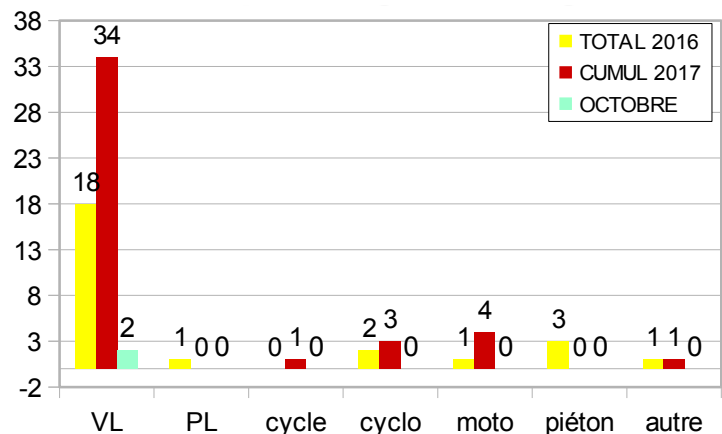
Données cumulées 2016-2017

	au 31/10/2016	au 31/10/2017	Ecart
Accidents	157	172	+ 15
Tués	22	43	+ 21
Blessés	223	211	- 12
Bl. Hosp.	156	142	- 14

Tués par classe d'âges



Tués par catégorie d'usagers



Localisation des accidents mortels depuis le 1^{er} janvier

● Accidents mortels du mois



Baromètre national

	Octobre				Depuis le début de l'année			
	2017	2016	Dif.	Evol.	2017	2016	Dif.	Evol.
Accidents	5 397	5451	- 54	- 1%	48 975	47 421	+ 1 554	+ 3,3%
Victimes	6 961	7170	- 209	- 2,9%	64 952	62 819	+ 2 133	+ 3,4%
Tués	315	315	0	- 0%	2 878	2 882	- 4	- 0,1%
Blessés	6 646	6855	- 209	- 3 %	62 074	59 937	+ 2 137	+ 3,6%
B.H	2 404	2446	- 42	- 1,7%	23 118	22 592	+ 526	+ 2,3%

En 2016, 91,8% des recettes des « amendes radars » ont financé la lutte contre l'insécurité routière et 8,2% le désendettement de l'État

Selon le rapport annexé cette année au Projet de loi de finances, la quasi-totalité des « amendes radars » (91,8%, soit 845,2 M€), a bien été consacrée à la lutte contre l'insécurité routière, notamment à travers l'amélioration du réseau routier, contre 8,2% (75 M€) affectée au désendettement de l'Etat.

Hormis les 8,2% affectés au désendettement de l'Etat, les recettes générées par les radars sont réparties entre 3 destinataires : l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF), les collectivités territoriales, la Délégation à la sécurité routière (DSR). En 2016, ces trois institutions ont reçu respectivement 351,5 M€, 254,7 M€ et 239 M€.



- 351,5 M€ pour améliorer le réseau routier et sa sécurité
- 254,7 M€ pour les projets sécurité routière des collectivités territoriales
- 239 M€ pour le bon fonctionnement du contrôle automatique

La décision d'implanter ou d'utiliser des radars n'est jamais prise en considération d'intérêts financiers, mais uniquement pour contribuer à la réduction des morts et des blessés sur nos routes. D'ailleurs, l'Etat a mobilisé en 2016 plus de 3,6 Md€ à la politique de sécurité routière et le coût total des 59 432 accidents corporels survenus l'an passé est estimé, quant à lui, à 38,3 Md€.

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT) / Bureau Sécurité Défense

☎ : 02 37 20 40 60

Sources des données : SERBAT / BSD

Conception / mise en page : SCTP / POE